

République Française  
COMMUNE DE MORLHON LE HAUT  
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 24 JUIN 2024

---

**Par convocations individuelles adressées le 17 juin 2024 aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 24 juin 2024.**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin, l'assemblée régulièrement convoquée le 24 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe GUILHEN

**Sont présents :** Nicolas CALVET, Patricia CASSEAU, Bernard CHAMBERT, Julie GREZILIERES, Philippe GUILHEN, Magali JONQUIERES, Carole TRANIER, Philippe TROCHON, Stéphanie VIARGUES BRAVO

**Représentés :** Jacques BOUSQUIE par Magali JONQUIERES

**Excuses :** Simon CABRIT, Loïc IMBERT, Muriel VECHAMBRE

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Philippe TROCHON

**ORDRE DU JOUR**

**1) Extension école et création préau - avenant n°1 - Lot 1 Gros oeuvre / Lot 3 Couverture-bardage Zinc, étanchéité / Lot 6 Menuiserie intérieure,**

**2) Informations et questions diverses.**

**La séance débute à 20h30.**

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de la commune de MORLHON LE HAUT peut valablement délibérer.**

**Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein de l'assemblée.**

**Philippe TROCHON a été désigné pour remplir ces fonctions.**

**VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller ayant reçu le procès-verbal du dernier Conseil Municipal, s'il a des commentaires à formuler. Mme TRANIER Carole a demandé qu'il soit précisé sur le procès-verbal du 28 mai les résultats des votes concernant la délibération "projet PLUI" puis le Conseil Municipal a validé à l'unanimité des membres présents le procès-verbal du 28 mai 2024.

Monsieur le Maire, demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : - décision modificative n°2024 001 - vote de crédits supplémentaires - BP MORLHON LE HAUT.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

**1) Objet : EXTENSION ECOLE ET CREATION PREAU - AVENANT N°1 - LOT1 GROS OEUVRE / LOT 3 COUVERTURE-BARDAGE ZINC, ETANCHEITE / LOT 6 MENUISERIE INTERIEURE - DE 2024 022**

**Nombre de membres en exercice:** 13

**Présents :** 9

**Votants :** 10

Au cours des travaux, il a été décidé d'effectuer les modifications suivantes :

**- Lot 1 - Gros oeuvre :** - regards, sommiers, relevés BA,  
- ravalement façades

Le nouveau montant des travaux pour ce lot est porté à :

Montant Marché	84 244.20€ H.T	101 093.04€ TTC
Montant Avenant1	14 839.00€ H.T	17 806.80€ TTC
Montant Marché+Avenant	99 083.20€ H.T	118 899.84€ TTC

**- Lot 3 - Couverture / Bardage Zinc, Etanchéité :** - plus value bardage panneaux extérieurs,

Le nouveau montant des travaux pour ce lot est porté à :

Montant Marché	51 814.75€ H.T	62 177.70€ TTC
Montant Avenant1	864.00€ H.T	1 036.80€ TTC
Montant Marché+Avenant	52 678.75€ H.T	63 214.50€ TTC

**- Lot 6 - Menuiserie intérieure :** - platelage pour CTA,

Le nouveau montant des travaux pour ce lot est porté à :

Montant Marché	13 673.00€ H.T	16 407.60€ TTC
Montant Avenant1	1 220.00€ H.T	1 464.00€ TTC
Montant Marché+Avenant	14 893.00€ H.T	17 871.60€ TTC

Les travaux supplémentaires, objet du présent avenant : Lot 1 - Gros oeuvre / Lot 3 Couverture / Bardage Zinc, Etanchéité / Lot 6 - Menuiserie intérieure constituent un complément de prestations devenues nécessaires aux travaux d'extension de l'école et création préau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve ces devis, autorise la signature des avenants correspondants par Monsieur le Maire.

**2) Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2024 001 - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - BP MORLHON LE HAUT - DE 2024 021**

**Nombre de membres en exercice:** 13

**Présents :** 9

**Votants :** 10

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-2653.00	
7068129	Reverst redev. modernisat° réseau collec	2653.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°2024 001 ci-dessus.

### 3) Informations et questions diverses :

**Bibliothèque de MORLHON LE HAUT** : Monsieur le Maire a donné lecture du bilan de la bibliothèque de l'année 2023.

**Conseil d'école le 18 juin 2024** : Madame Carole TRANIER a fait un petit compte rendu du conseil d'école. Elle a également précisé l'effectif prévisionnel pour la rentrée scolaire 2024/2025 soit 55 élèves.

**Extension de l'école et création d'un préau** : Les élus présents à la réunion du conseil municipal ont été conviés à une visite du chantier de l'école.

**Voirie 2024** : Les travaux de voirie sur le chemin de Grillères ont bien été réalisés avec la nouvelle technique REFRESCH.

**Aérothermes à la salle polyvalente** : De nouveaux aérothermes ont été installés à la salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21h45.

Philippe TROCHON,  
secrétaire de séance



Philippe GUILHEN,  
Maire

